LA VERGNE INFO N° 3

Lettre d'information de la Mairie de La Vergne

Activité de votre Conseil Municipal et Nouvelles de la Commune de LA VERGNE

Nous reprenons ici les principales décisions prises au cours des derniers mois pour faire un point sur l'avancement des projets.

1- VOTE DU BUDGET LE 26 MARS 2009

Il se vote en deux parties : le Compte Administratif et le Budget Primitif.

Le Compte Administratif (CA) est la constatation des Recettes et Dépenses de Fonctionnement et d'investissement au cours de l'année 2008.
En 2008, les recettes totales ont été de 493 554 € (y compris les réserves antérieurs) et les dépenses ont été de 296233 €.
On constate, en définitive, un excédent total de clôture de 197 321 €.
Cet excédent, constitué des économies réalisées tout au long des années et d'un emprunt de 100 000 € non utilisé, constitue une ressource pour financer les projets lancés ou à venir.

Le Budget Primitif (pour l'année 2009)

La construction du Budget Primitif (BP) repose sur quelques bases à rappeler pour une bonne compréhension du montage.

La population prise en compte (en particulier pour l'attribution des dotations d'État) est celle recensée par l'INSEE, en 2006, soit 650 personnes augmentée de 15 résidences secondaires, au total 665 habitants contre 629 en 2008, (+ 5.7%).
Le nombre de foyers fiscaux est estimé à 300 pour 2009. La voirie communale est de 17168 m (important pour la Dotation de Solidarité Rurale).
28 enfants sont scolarisés dans le cadre du SIVOS (26 en 2006).
Ceci étant précisé voici la présentation de ce budget.

Les dépenses de fonctionnement (268 550 €), (c'est à dire l'usage de vos impôts) se répartissent comme suit :

Voirie et entretien général, embellissement, etc.	89 630 €	33.4 %
École et scolarisation des (28) enfants	75 100 €	28 %
Autres dépenses dont manifestations et subventions	52 790 €	19.7 %
Fonctionnement de la Mairie (état civil, élections, comptabilité, remboursement des intérêts d'emprunt, etc.)	42 280 €	17.5 %
Bâtiments municipaux (hors école)	8 750 €	3.2 %

Recettes de fonctionnement

Évaluées, pour 2009, à 262 114 €, elles sont constituées pour :44 % de contributions directes, 31 % de la dotation forfaitaire versée par l'État, 25 % de recettes diverses (cantine, location du marais et de la salle municipale, etc.).
Les contributions directes augmentent de 8000 € par rapport à 2008 dont 2500 € au titre de l'augmentation des bases d'imposition (qui indique l'augmentation du nombre de foyers et de la valeur foncière de ceux-ci). L'impôt voté augmente donc de 5500 € repartis sur 300 foyers soit 18 € par foyer fiscal. (L'équivalent de 11 repas à la cantine scolaire à 1,65 € !).

Même si elle augmente, notre fiscalité reste parmi les plus faibles du canton et se situe très loin derrière celle des communes de même taille au plan national.
Et vous savez tous que vouloir faire toujours plus, nécessite des moyens !

Les taux des taxes votées pour 2009 sont donc : Taxe d'habitation : 5,95 %, Foncier Bâti : 7,80 %, Foncier non bâti : 35,00 %, Taxe Professionnelle : 8,44 %. La TP est payée pour plus de la moitié par la Société des Autoroutes.

Pour l'essentiel, en 2009, les prévisions d'investissement concernent :

- les travaux de rénovation de voirie (2800 ml votés en novembre 2008, avec un programme identique tous les ans),
- la réhabilitation de la Salle Municipale,
- le lancement du Point Multi Services
- l'atelier relais
- les débuts de l'aménagement de l'entrée du village.

Précisons que ces projets en sont au stade des études préalables (techniques et financières). Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de leur avancement.
Ces budget et compte administratif ont été votés à l'unanimité.

2- TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES FOURNIS PAR LA COMMUNE

Location de la Salle Municipale (A compter du 1er mai 2009)

	Personnes de la Commune	*Personnes hors commune*
Salle	70,00 €	140,00 €
Chauffage (Week-End)	35,00 €	35,00 €
Vin d'honneur	35,00 €	70,00 €
Chauffage (vin d'honneur)	20,00 €	20,00 €
Vaisselle	25,00 €	25,00 €
Remplacement de la vaisselle cassée à sa valeur de remplacement		
Caution	160,00 €	160,00 €
Arrhes de réservation	30,00 €	65,00 €
Nettoyage	50,00 €	50,00 €

Services Communaux à compter du 1er avril 2009
Concession au cimetière et concession pour urne : 80,00 €
Photocopie en maire : 0,20 €

Marais Communal (Tarif pour 2008)

Cheval :	100,00€ par animal
Poulain :	50,00 € par animal
Bovin :	395,00 € par hectare utilisé

NB : Compte tenu de l'aide perçue au titre du Contrat D'agriculture Durable, il n'est pas possible de fixer à l'avance le tarif des locations 2009.

3. REPAS DES AINES

Il aura lieu le dimanche 03 mai 2009 à partir de 12h30, dans la Salle Municipale aux tarifs suivants :

- Personnes de la commune de plus de 65 ans : gratuit
- Personnes de la commune de 60 à 65 ans : 12 €
- Accompagnants : 18 €

Pensez à vous inscrire dès que vous recevrez l'invitation.

4. PLANTATION DE HAIES

A la suite d'une réunion entre les exploitants agricoles, l'ACCA et la Municipalité, il a été décidé de bénéficier des dispositions offertes par le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture et de procéder à la plantation de haies sur des terrains communaux mais également sur des terrains privés, dont les propriétaires ont souscrit à ce projet.

Sont concernés les Fiefs de Fouillarde et de Nougerée (au sud de la route de La Touche à Landes), du Picard (route de La Benate) et le Fief des Vieilles Fées (de la Touche au pont de l'autoroute).
Nous préparons les dossiers de demandes de subventions.

5. AIDE AUX ARTISANS

Nous souhaitons voir se développer des activités économiques sur la commune afin d'apporter le maximum de services de proximité aux Vergnauds.

Depuis octobre 2008, en remplacement d'AJLOC, un artisan garagiste s'est installé au 12 rue Émile Dubreuil, en location précaire.

Au terme du bail actuel, le garagiste souhaite continuer ses activités sur la commune et demande à la Municipalité s'il serait possible de lui mettre à disposition un local. La commune ne dispose à ce jour d'aucun bâtiment libre à cet usage. Mais elle est propriétaire d'un terrain d'environ 1 300 m² au 7, rue de l'Ancienne Gare. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a donné un accord de principe pour l'aménagement d'un bâtiment relais sur une partie de la parcelle ci dessus.

Les études préalables à la réalisation viennent de commencer.

Avec la même volonté, les artisans de LA VERGNE seront mis à l'honneur à l'occasion de la 11ème Brocante, le 10 mai 2009, par une exposition en Salle Municipale, organisée par Mr Guy Guéret.

6. VENTE DU BÂTIMENT DE LA TOUCHE

Le conseil a considéré que le bâtiment de La Touche, situé Cour Beaujouet, n'avait pas d'utilité par rapport aux projets et besoins de la Municipalité. Il a donc été délibéré la mise en vente du bâtiment et des terrains attenants.

NB: si quelqu'un est intéressé, veuillez vous adresser à la Mairie. Ce bâtiment a une contenance de 80 m² habitables environ et sa rénovation peut être largement aidée par l'OPAH.

7. LOCAL POUR LES JEUNES

Depuis Décembre, les travaux d'aménagement d'un local pour les jeunes se poursuivent dans le logement de l'instituteur (2 pièces + entrée). Après quelques aléas qui ont allongé les délais, le local devrait être mis à disposition des « Jeunots-Jeunottes » fin Avril 2009.

8. REMISE DU LIVRET CITOYEN

A 18 ans, tout jeune adulte acquiert l'ensemble de ses pleins droits (et devoirs) de citoyen. C'est donc un moment important pour chaque jeune. La loi a prévu qu'un Livret Citoyen leur soit remis à cette occasion.

Nous avons décidé de donner une certaine solennité à cet événement en conviant tous nos nouveaux citoyens le Vendredi 8 mai 2009 à 10 H 30, pour célébrer l'Armistice du 8 mai 1945. Puis, en Salle Municipale, nous leur remettrons ce LIVRET CITOYEN.

9. PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Après la réunion du 11 décembre 2008, où nous avons présenté les orientations retenues pour l'urbanisme dans la commune, nos travaux ont continué, en tenant compte des remarques et demandes formulées.

Nous vous présenterons, le jeudi 14 mai 2009, en soirée, le résultat de ces travaux. Puis, une enquête publique sera ouverte. A son terme, Mr le Préfet de Charente Maritime prendra un arrêté donnant force de loi à ce PLU. Ceci devrait intervenir fin 2009?

10. EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Pour que notre commune soit accueillante, l'effort de fleurissement et de nettoiement systématique et régulier sera poursuivi. Un budget spécial est consacré à cela. De plus, nous allons participer à l'opération VILLAGES FLEURIS.

Mais cela passe aussi par l'effort de chacun de nous, par des gestes simples:

- nettoyer le trottoir chacun devant chez soi;
- tailler les arbres en bord de rue pour qu'ils ne dépassent pas sur les trottoirs ;

- ne pas jeter de papiers et autres détritus n'importe où, sinon dans les poubelles;
- déposer à la Décheterie de Fontorbe les déchets verts, les cartons et les objets encombrants (les poubelles ne sont pas faites pour cela).
- Utiliser les containers papier, verre, piles, etc…

RAPPEL à TOUS les TRAVAILLEURS du DIMANCHE

Nous arrivons à la saison des jardins et des pelouses. Et vous êtes tous très actifs. Ce qui donne un bel aspect à notre commune. Mais....rappelez vous que

l L'USAGE D'ENGINS À MOTEUR BRUYANTS (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, aspirateurs, etc...

est VIVEMENT DECONSEILLE le DIMANCHE dans l' AGGLOMERATION.

PENSEZ AU REPOS DE VOS VOISINS !

MERCI POUR EUX

De même, pour de simples raisons de sécurité, il est

STRICTEMENT INTERDIT DE FAIRE DES FEUX DANS LES AGGLOMERATIONS

(Art Préfectoral n° 08-2942 du 17 juillet 2008)

11. LE CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE

A La Vergne, comme dans toutes les communes de France, nous disposons d'une structure d'aide sociale. Ses moyens sont modestes et -disons le- peu utilisés.

Lors de sa réunion du 26 mars 2009 - approuvant les comptes 2008-, le conseil a rappelé que, dans ces périodes de difficultés, une aide pouvait être apportée à ceux qui en feraient la demande. Si vous le souhaitez, vous pouvez appeler la Mairie: nous vous donnerons toutes précisions.

12. LOTISSEMENT DU BOURG ET MAISON THOMAS

Au Bourg, depuis le 26 mars, la maison Thomas est mise en sécurité. Les moellons, tuiles et bois de charpente sont récupérés autant que possible. Les moellons serviront, en partie à aménager le lavoir communal de La Touche (Impasse de la Fontaine) dans le cadre des travaux de mise en valeur du patrimoine.

Quant au projet de 5 logements sociaux porté par Habitat 17 sur le terrain à l'angle du Chemin du Boulet et de la rue Saint-Martin, il est toujours en attente.
En effet, comme nous vous l'avons déjà expliqué le 11 décembre 2008, la commune n'a plus compétence pour gérer les projets de plus de 2 logements sociaux.
Une concertation, comprenant la Communauté de Communes, Habitat 17 et la Municipalité, est donc encours pour faire évoluer le projet, mais nous somme toujours en attente des propositions de Habitat 17.

13. SITE INTERNET

Grâce au talent et au dévouement d'Éric COTINAUD, Conseiller Municipal, nous avons la chance d'avoir un site Internet gratuit et apprécié.
Consultez le, et faîtes le connaître : www.la-vergne.fr
Envoyez vos photos, infos et documents à : webmaster@la-vergne.fr

14. RAPPEL DES MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LA COMMUNE

DATE	HORAIRES	QUOI ?	Observations
Mardi 28 avril	14H – 17H	Apprentissage Moto pour les 6 / 15 ans sur le terrain de boules	S'adresser à Mme ANCELLE (05 46 3 2 18 02)
Dimanche 03 mai	12H – 17H	Repas des Aînés	Une invitation sera envoyée à chaque personne concernée
Vendredi 8 mai	10H30	Célébration du 8 mai 1945 et remise du Livret Citoyen aux nouveaux électeurs	Une invitation sera envoyée à chaque jeune citoyen concerné
Dimanche 10 mai		11ème Brocante	
Jeudi 14 mai	20H	2ème Réunion de présentation du PLU aux habitants	Suivie d'une réunion d'information plus générale (comme en Décembre 2008)
Dimanche 17 mai		Bourse aux Vêtements	
Dimanche 7 juin	8H – 20H	Elections européennes	
Dimanche 7 juin		Méchoui de l'USLV	
Dimanche 21 juin	10H - 12H	Lancement de la « Coulée Verte » avec la Randonnée du Foyer Rural	
Vendredi 26 juin	19H – 20H30	Réunion d'accueil des nouveaux arrivants sur la Commune	Avec les Associations
Lundi 13 juillet	A partir de 19H :	Repas de Commune avec orchestre chacun apporte son panier	Pour tous les habitants
Mardi 14 juillet	A partir de 15 H	Festivités pour les enfants	